ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

autisme

Question écrite n° 118629

Texte de la question

M. François Loncle attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les thérapies comportementales des maladies comme l'autisme ou les troubles du développement et/ou du comportement. En France, ces méthodes sont développées essentiellement grâce à la mobilisation de quelques professeurs regroupés au sein de l'association Pas à Pas et du laboratoire URECA de l'université de Lille-III. Elles semblent pourtant apporter des preuves d'efficacité certaines. En effet, des études scientifiques le montrent, de très nombreux parents s'en satisfont et beaucoup de pays (Grande Bretagne, Belgique, Italie, Allemagne, Canada...) ont adopté ces méthodes depuis plus de trente ans. Sans pouvoir porter de jugement sur l'efficience de tels traitements, il souhaite cependant l'alerter sur le fait que notre pays doit faire preuve d'ouverture afin que les enfants atteints et leurs familles puissent avoir accès à ces méthodes qui donnent des résultats d'autant plus nets que la prise en charge est précoce. Cela implique donc que toutes tes familles puissent être informées sur ces méthodes, puissent y avoir accès facilement et, surtout, puissent financer l'emploi à temps plein d'une personne formée à la méthode comportementale et ce en complément des autres visites nécessaires à la prise en charge des enfants (psychologues, orthophonistes, ergothérapeutes...). Ce choix n'implique pas nécessairement de surcoût puisque les places en IME sont rares et chères. Il ne s'agit bien évidemment pas d'accorder l'exclusivité à une méthode thérapeutique plutôt qu'à une autre mais de permettre aux parents de choisir et surtout d'avoir accès aux prises en charge et aux allocations quel que soit le traitement envisagé. Aussi il lui demande de bien vouloir mettre en oeuvre une procédure de reconnaissance et de prise en charge des traitements comportementaux de l'autisme et des troubles du développement de l'enfant et de favoriser la diffusion de cette méthode en France.

Données clés

Auteur : M. François Loncle
Circonscription : Eure (4e circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 118629
Rubrique : Santé
Ministère interrogé : santé et solidarités
Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 20 février 2007, page 1721